

Frais contentieux en plan de surrendettement bdf

Par vividu44, le 16/05/2012 à 08:58

Bonjour,

Mon ex conjoint à souscrit un rachat de crédit à la banque sur conseil du conseillé financier de l'époque.. Au moment de la signature le banquier me demande de signer entant que co-empruntrice, or je n'étais pas affiché sur le premier prêt. J'ai refusé mais le conseillé m'a affirmé que je n'aurais pas de soucis puisque je ne travaillais pas et n'étais pas imposable... Grosse bêtise , j'ai signé! Il y a de cela 15 ans. 3 ans après je me retrouve seule avec mes 2 enfants et comme mon ex est introuvable on me demande de régler se crédit. Chose que je fais depuis 5 ans tout dans le cadre d un plan banque de france de 10 ans. Il me reste 5 ans à payer cette dette mais les services contentieux de la banque me réclame deux fois la somme de base.. A l'issu de ses 5 ans (donc en 2016) d'après les contentieux il me restera la même somme d'argent à leurs devoirs.. Que se passera t il? J'espère avoir été assez claire dans mes explications (que puis je faire aujourd'hui). Porter plainte contre mon ex conjoind? contre la banque? dans 5 ans serai condamnée à rembourser les frais contentieux aussi élevés que la totalité du prêt? si tel est le cas je suis condamnée à payer toute ma vie puisque tout les mois des frais se rajoutent . J'aimerai connaître mes droits. Merci

Par pat76, le 18/05/2012 à 16:42

Bonjour

De quand date le dernier impayé?

C'était un crédit immobilier ?

Vous avez vérifié si vous avez été fichée à la banque de France?

Par vividu44, le 25/05/2012 à 13:25

Bonjour merci de me répondre. En faite c'était un rachat de crédit auto... je n'étais propriétaire de se véhicule je l'assurais seulement et je roulait avec car cet achat à été fais suite à un accident qu il à produit avec mon ancien véhicule. J'ai pris ce crédit dans mon plan de surendettement bdf ,mon ex conjoint n'apparait pas sur celui ci. Je le rembourse depuis 3 ans et avant cela j'ai bénéficié d'un moratoire de 2 ans. Aujourd hui je suis à jour dans mes remboursement et ne suis plus fiché bdf mais je continu à réglé se crédit au contentieux de la banque (il me reste 5 ans) J 'ai un échéancier de la banque et il me reste 4000 euros à leurs devoirs mais le hic est que ma banquière m'a annoncé une autre somme qui serai de 8500 euros. Je pense qu'a l'issu de ces 5 ans la banque me réclamera les frais!!On t-il le droit de continué à rajouter des frais?? Ma banquière ne me répond pas. J'ai contacté les contentieux à plusieurs reprises mais il ne veulent pas m'en dire plus... La responsable de mon dossier à laisser entendre que je la harcelais au téléphone se qui est totalement faux!!!je cherchais juste à comprendre.

Par pat76, le 25/05/2012 à 14:01

Bonjour

Prenez contact avec le jge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez pour lui expliquer la situation.

La banque de France doit justifier les 8500 euros réclamé en paiement, dans le détail.

Pour l'instant direction le Juge de l'Exécution.